



ULSS 6 VICENZA

VIALE RODOLFI, 37 - 36100 VICENZA - CENTRALINO 0444 753111

Informations générales

Présentation

L'unité sanitaire ULSS 6 Vicence, en tant qu'institution instrumentale de la région de Vénétie, a pour mission la persécution de la santé physique, mentale et sociale des personnes dans leur environnement de travail et de vie, en utilisant dans le processus d'assistance des ressources de soutien qui lui sont assignées d'une manière efficace et efficiente. Il vise également à apporter un soutien aux familles et aux personnes qui souffrent de problèmes de nature sociale.

Avenue Rodolfi, 37 - 36100 Vicenza

Téléphone: 0444 753111 Standard

Email: protocollo.centrale.ulssvicenza@pecveneto.it

Bureau des relations avec le public (URP)

Le Bureau des relations avec le public a été créé pour communiquer avec les citoyens et fournir des informations sur les services de l'ULSS. Il est également le point de référence en cas de mauvaise ou de l'insatisfaction des prestations de santé et des suggestions pour l'amélioration des services.

URP- Siège de Vicence - avenue Rodolfi, 37 - 36100 Vicenza

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et du lundi au jeudi de 14,30 à 16,00

Téléphone: 0444 753535 - 752566 - Fax: 0444 753 618

Email: urp@ulssvicenza.it

URP-siège de Noventa Vicentina - Via Capo di Sopra 1- 36025 Noventa Vicentina

Heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et du lundi au jeudi de 14,30 à 16,00

Téléphone: 0444 755677 - Fax: 0444 755601

Comment accéder au Service National de Santé

Choix du médecin généraliste

Les citoyens inscrits dans le Service Sanitaire National ont droit au choix du médecin généraliste. Le médecin généraliste (MMG) ou médecin de base a la responsabilité globale de la santé de son patient, pour lequel il procède à faire le diagnostic, le traitement, la réadaptation, la prévention individuelle et l'éducation sanitaire. Pour choisir le médecin généraliste il est nécessaire de se rendre au siège de la circonscription où vous habitez (district d'appartenance) avec la **carte régionale de la santé**.

Prise en charge des citoyens de l'UE temporairement en Italie

Les citoyens de la Communauté européenne, de la Suisse et de l'Espace économique européen (Norvège, Islande, Liechtenstein) en cas de séjour n'excédant pas trois mois sur le territoire italien, ont droit aux soins d'urgence et médicalement nécessaires, sans le devoir de s'inscrire dans le Service Sanitaire National, présentant la carte TEAM. Afin d'accéder aux services de santé tels citoyens peuvent consulter, en présentant la TEAM ou le modèle qui la remplace, auprès du: cabinet de consultations de médecins généralistes ou pédiatres affiliés au Service Sanitaire National ; cabinet de consultation de médecins de garde ou bien au service du premier secours de

l'hôpital (seulement pour les soins d'urgence). L'accès aux bureaux de médecins généralistes ou celui de médecins de garde est gratuit. Dans le cas des examens spécialisés ou examens instrumentales il faut payer un billet (ticket) avec les mêmes conditions que les citoyens italiens qui résident en Italie.

Etrangers Temporairement Présents

Les ressortissants étrangers (hors UE) irréguliers (sans papiers) et les indigents (qui n'ont pas les ressources suffisantes) ont droit aux soins urgents et essentiels ,à la tutelle de la maternité, aux vaccinations et aux soins qui se rapportent à la toxicomanie. Pour accéder à ces avantages ils doivent être en possession de la carte STP, dont on peut se procurer en contactant les districts administratifs ou le siège de la circonscription. Qui est en possession de la carte et a besoins d'une assistance sanitaire peut alors aller dans les cabinets de consultations (pour plus d'informations, s'il vous plaît se diriger vers le District). La personne avec la carte STP ne paie pas le médecin, mais il devra payer le ticket pour les examens spécialisés successifs . il n'as pas droit aux exemptions de conditions socio-économiques liés au revenu. Il peut avoir droit à une exemption pour pathologie présentant un certificat de pathologie (délivré par un spécialiste public) qui sera enregistrée dans la procédure informatisée qui entraîne la libération d'un certificat d'exemption au concerné.

Inscription des nouveaux nés au Service Sanitaire National, délivrance Carte Sanitaire et assignation des pédiatres

Quand un enfant naît, les parents (ou leur délégué) doivent porter au siège de la circonscription d'appartenance administrative de résidence pour la pratique de l'inscription au Service Sanitaire National ,le choix du pédiatre et la délivrance de la carte de santé.

Comment accéder aux structures et aux services de L'ULSS 6

Réserver des visites et des examens - le Centre unique de réservation (CUP)

Pour réserver des visites et des examens à travers le CUP, avec l'ordonnance (contestation régionale rouge) du médecin généraliste ou un pédiatre ou médecin spécialiste, téléphonez au numéro vert (sans frais) **800 403 960** (actif du lundi au vendredi de 8,00 à 16,00) ou se rendre avec les mêmes horaires aux guichets de CUP:

- CUP Hospital de Vicenza: Contrà S. Bortolo 14 - 36100 Vicenza
- CUP e Guichet caisse Hospital di Noventa Vicentina: via Capo di Sopra 1 - 36025 Noventa Vicentina
- CUP - Centro Sanitario Polifunzionale di Sandrigo: piazza Zanella 9 - 36066 Sandrigo
- CUP e Guichet S. Lucia: Contrà Mure Porta S. Lucia 34 - 36100 Vicenza
- CUP e Guichet caisse - Distretto Ovest - siège de Creazzo: viale Italia 14 - 36051 Creazzo
- CUP - Distretto Est- siège de Camisano Vicentino: via E. Negrin 90 - 36043 Santa Maria di Camisano
- CUP - Distretto Sud-Est - siège de Longare: via Marconi 24 - 36023 Longare
- CUP - Distretto Sud-Est - siège de Torri di Arcugnano: piazza Rumor 9 - 36057 Arcugnano
- CUP - Distretto Sud-Est - - siège de Montegalda: piazza Marconi 35 - 36047 Montegalda

Service de garde médical (service d'assistance continue)

On s'adresse au Médecin de garde seulement pour des situations pathologiques qui ne peuvent être renvoyées le lendemain au médecin de base. Pour contacter un médecin du service de l'assistance continue, appelez le **848 800 557**. Le service est disponible de 8:00 à 20:00 tous le dimanche et les jours fériés ; de 10:00 à 20:00 tous le samedi et la veille des jours fériés ; de 20:00-08:00 tous les soirs. Il existe également des cliniques disponibles d'ou l'accès libre. Le médecin fournit gratuitement des prestations sanitaires non ajournables aux résidents de la région de la Vénétie. Les patients en dehors de la Vénétie sont tenus au paiement des prestations: les actes médicaux répétitifs Euro 5,00 ; visites ambulatoires Euro 21,00 ; visites à domicile Euro 31,00

Premiers soins

Le service des urgences de l'hôpital a pour mission de fournir des soins immédiats aux patients atteints de maladies aiguës et les blessures qui constituent ou peuvent constituer un danger pour leur intégrité physique et psychologique, voire leur vie. La décision de se rendre en urgence doit être évaluée avec conscience et relative à une situation de besoin réel. Dans la plupart des cas, la décision de se rendre en urgences devrait être laissée à l'appréciation d'un médecin, en particulier le médecin de famille et le Médecin de garde nocturne et férié. À l'arrivée, le **triage**: l'accès aux consultations externes dans la salle d'urgence n'est pas dans l'ordre d'arrivée, mais dans l'ordre de priorité clinique: d'abord les plus urgents (pas nécessairement les plus graves).

Chaque patient se voit attribuer un "code couleur": **rouge** pour les patients en vie en danger et ont besoin de soins immédiats, le **jaune** pour les interventions urgentes, **vert** pour les patients souffrant de problèmes mineurs et qui peuvent attendre ;le blanc. Après la visite au service des urgences, pour des prestations jugées non urgentes (code vert et blanc) est exigé le paiement du « ticket » conformément aux normes nationales et régionales.

Districts sanitaires et sociales

Le district socio sanitaire est le centre de référence des citoyens de tous les services ULSS et le centre unificateur de services sanitaire et sociaux sanitaires au niveau local. Dans le district se trouvent toutes les activités des services sanitaires et sociaux sanitaires, à la fois spécifiques et d'autre intégrés les unes avec les autres.

Chaque district a compétence sur le territoire de plusieurs communes et dispose d'un siège central, des sièges périphériques et des cliniques municipales. Voici les adresses des sièges centrales:

District Socio Sanitaire Vicenza: Contrà santi Apostoli 21-36100 Vicenza. Téléphone 0444 752017

District Socio Sanitaire Est :piazza Zanella 9-36066 Sandrigo. Téléphone 0444 756500 - 756528

District Socio Sanitaire Ouest: viale Italia 14-36051 Creazzo. Téléphone 0444 344553 - 344530

District Socio Sanitaire Sud-Est: Via Capo di Sopra 3-36025 Noventa Vicentina. Tél : 0444 755651

Laboratoire des Analyses

Pour effectuer des prélèvements du sang, vous devez être en possession de la prescription du médecin .

Ambulatoire Prélèvement - siège de Vicenza - Hôpital S. Bortolo: Contra S. Bortolo 16-36100 Vicenza.

Horaire: accès libre (sans réservation), du lundi au samedi de 7,00 à 9,00;

Ambulatoire Prélèvement - siège de Vicenza - S. Lucia: Contrà Mure Porta S. Lucia 34-36100 Vicenza

Horaire :accès libre (sans réservation), du lundi au vendredi de 7,00 à 9,00;

Laboratoire des analyses- ambulatoire prélèvement à Noventa Vicentina: Via Capo di Sopra 1 à 36025 Noventa Vicentina. Horaire: accès libre (sans réservation), du lundi au vendredi de 7,00 à 9,00 - samedi 7 heures 00-8h30;
Ambulatoire Prélèvement siège de Sandrigo: Piazza Marconi 7-36066 Sandrigo. Horaire: accès libre (sans réservation), du lundi au vendredi de 7,30 à 9,00 - samedi de 7,30 à 8,30;

Pour savoir comment accéder aux sièges des district, contacter le District d'appartenance.

Certains tests (typage lymphocytaire, HLA, protéine C et la protéine S anticoagulante, ACP-résistance, l'ARN-VHC, Quantiferon), ne peuvent pas être exécutés le samedi.